

Objet : *RS - Approbation de l'avenant 2 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aménagements de voirie*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Corine Wolff - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de Sylvie Koska à Dominique Pommat de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Christophe Richel à Corine Wolff - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 juin 2022

délibération n° 075-22

objet **RS - Approbation de l'avenant 2 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aménagements de voirie**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché des travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrières (lot 1 relatif aux canalisations et aménagements de voirie), a été attribué au groupement d'entreprises Sesa Agence PRB / Spie Batignolles Blondet / Piantoni / Delta TP Services / Eiffage Génie Civil.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme (TF) : pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie,
- tranche optionnelle 1 (TO1) : pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey,
- tranche optionnelle 2 (TO2) : pose de conduites d'adduction et de distribution, et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne.

A ce jour, la tranche ferme et les deux tranches optionnelles ont été activées.

Un avenant 2 est nécessaire pour prendre en compte des travaux supplémentaires pour la mise en place d'une conduite d'adduction dédiée aux Carres en Fonte DN100 en domaine public sur une partie de son linéaire, depuis la chambre du chemin des Sources de la Leysse jusqu'au futur réservoir de Plainpalais.

L'avenant 2 induit donc une plus-value sur le montant du marché total de 116 765,77 € HT, soit une augmentation de 4,15 % environ du montant des tranches affermies. Le nouveau montant du marché s'élève à 2 932 884,80 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21049,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant 2 au marché F21049,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **075-22**

Objet de l'acte : **RS - Approbation de l'avenant 2 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aménagements de voirie**

Thème Préfecture : **1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires**

Date de l'acte : **13 juin 2022**

Annexe(s) : **Avenant 2 au marché F21049**

Identifiant de télétransmission : **073-200069110-20220613-lmc1H27445H1-DE**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H27445H1**

Date de transmission en Préfecture : **14 juin 2022**

Date de réception en Préfecture : **14 juin 2022**

Publication : **mardi 14 juin 2022**